



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70

PV du CA du 29 JUIN 2021

Excusés : JL. Baldacci, F.Coblence, M.Petit-Colin, G.Welsh

Présents: P.Aloupis, J.Angelergues, C.Baruch, I.Beguier, P.Blayau, J.Boulangier, D.Bourdin, A.de Cazanove, E.Chervet, P.Denis, N.Franck, A.Gibeault, P.Krakowski, M-L.Léandri, I.Martin-Kamieniak, F.Moggio, S.Pons-Nicolas, D.Ribas, A.Rosenberg, A.Sitbon, H.Suarez-Labat,

Invitée : M. Loukomskaia

1/ Approbation des deux PV des CA du 4 mai 2021: Approuvés à l'unanimité

2/ Demandes d'agrément

Svetlana Chaeva
Catherine Dupuis
Tatyana Drusinova
Rose Kim

Ces quatre nouveaux membres sont agréés et le CA leur souhaite la bienvenue.
Agréments de ces nouveaux membres.

3/ Demande de réintégration

La radiation de DG avait été prononcée en 2017 pour 2 ans, à l'issue desquels il lui était possible de demander sa réintégration, sous réserve d'examen de sa demande. Il a fait une demande en ce sens. Après des échanges, il est convenu que deux membres du CA le recevront, Paul Denis et Alain Gibeault.

4/ Conclusion du CAduCA

Le 26 Mai 2021, à la suite de la plainte déposée par une patiente contre un membre de la SPP, le CA du CA a rendu la conclusion suivante :

Considérant qu'un membre de la SPP a entrepris un traitement avec une patiente très en souffrance et qu'il fallait secourir, qu'elle a fait appel à un confrère psychiatre lorsqu'elle a rencontré des difficultés liées à l'état passionnel qui s'est manifesté et que le psychiatre consulté s'est trouvé lui-même face à des difficultés analogues liées à la pathologie de la patiente, que les vicissitudes les plus aigües du déroulement de ce traitement sont liées à un malentendu et à l'investissement passionnel de la patiente, conclut que les manquements prévus par le code d'éthique ne sont pas caractérisés au sens de notre règlement intérieur et ne peuvent être retenus à l'encontre de ce membre de la SPP.

Il n'y a donc pas lieu de prononcer une sanction, fût-elle symbolique.

Les deux parties seront informées de cette conclusion par la présidente de la SPP et la présidente du Comité d'Éthique.



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70

5/ Radiations financières

Après avoir passé en revue les relances effectuées par les trésoriers, 10 radiations sont prononcées, dont 5 radiations de membres.

6/ Don du Groupe Méditerranéen

Lors de son AG annuelle, le Groupe Méditerranéen a proposé un don à la SPP, de la somme de 10 000 Euros.

Grands remerciements de tout le CA.

Le Groupe Normand aura son AG en octobre prochain et a inscrit aussi un don à la SPP.

7/ Finances

Compte tenu du bon état actuel de la trésorerie, le montant du PGE a été revu à la baisse. Il a été accepté pour un montant de 100 000 Euros.

L'amélioration de la trésorerie s'explique sans doute par l'amélioration des encaissements des cotisations, grâce à la possibilité de prélèvement de ces cotisations.

Et peut être aussi par la lettre de la Présidente qui a inquiété et mobilisé les membres.

Un nouveau point de trésorerie sera établi fin juin.

8/ Mobilisation des psychologues, participation officielle de la SPP

Le statut des psychologues est fortement attaqué, avec des remboursements prévus de leurs actes à 22 Euros, la création d'un ordre national qui irait dans le sens d'une subordination aux médecins-généralistes-, et la volonté d'obliger les psychologues à telles techniques imposées ; l'arrêté du 10 Mars 2021 veut l'application des recommandations de la HAS qui empêche les psychologues d'avoir la libre utilisation des thérapeutiques qu'ils jugent adéquates. Derrière ces menaces, au premier chef se logent les attaques contre les traitements psychanalytiques. Concernant la Journée d'action du 10 juin dernier, la SPP a relayé les informations sur le site ouvert. Les psychiatres ont par la suite commencé à se mobiliser également en faveur du choix de leurs thérapeutiques. Le site de la SPP relaie ces informations sur l'onglet « santé psychique ».

Faut-il que nous allions plus loin ? Des pétitions, des actions menées par des associations ne demandent qu'à être rejointes. Quelle position la SPP doit-elle avoir à cet égard ?

Il est prévu avec le Groupe de contact de refaire ensemble une démarche au Ministère de la Santé. Le CA est favorable à entreprendre des actions, mais sous quelle forme ? La SPP pourrait rejoindre la Fédération Française de Psychiatrie et les associations de psychologues. La proposition émerge d'initier une pétition de notre propre chef et de rejoindre le groupe de contact. La santé mentale, et plus particulièrement la dimension psychique est clairement l'objet d'attaques, et les psychologues en ont été les premières victimes avec les propositions de séances au nombre pré-établi, et des honoraires indignes. Paul Denis, Françoise Moggio, Denys Ribas et Hélène Suarez-Labat vont écrire un texte et l'envoyer au bureau qui le communiquera aux administrateurs. La question est aussi celle des personnes et institutions à qui adresser notre pétition. Le CA pense l'envoyer à tous les parlementaires et solliciter aussi la presse, en demandant à nos membres qui la connaissent bien de faire le relai. Il nous faut dialoguer avec : Groupe de contact, d'autres associations de



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70

psychologues (cf les 4 associations qui ont fédéré le mouvement récent), mais sans exclusivité, en précisant la forme concrète de ce soutien. La Présidente de la SPP assurera les contacts. La SPP est adhérente à la FFP et F. Moggio fait le lien et leur demandera de relayer notre texte. Il faut fédérer un mouvement qui relie psychiatrie (y compris psychiatrie privée), psychologie, approche relationnelle etc...plus on sera regroupés mieux ce sera. Il nous faut également affirmer notre position de psychanalystes par ce texte que nos quatre collègues rédigeront.

9/ Aménagement et location du bureau vide

L'idée, pour rentabiliser les locaux de la SPP, est celle d'un bureau de la Rue Daviel qui serait loué en temps partagé, proposé à l'heure à des collègues, AeF ou membres, par exemple régionaux, aux membres ou AeF n'ayant pas encore de cabinet, ou aussi à ceux qui souhaiteraient y recevoir des patients handicapés qui ne pourraient pas arriver jusqu'à leurs cabinets (à noter que cela dispenserait les dits collègues de l'obligation "accès PMR"). On note la possibilité d'utiliser l'escalier donnant sur la Rue Daviel, indépendant. La proposition est de commencer progressivement avec le bureau libre à l'heure actuelle au 1^{er} étage ; l'aménager en bureau de consultation et diffuser l'information auprès des collègues et AeF, en établissant un planning de temps partagé. Tarif : 20 Euros de l'heure. On aura à prévoir un budget d'aménagement. Des arguments favorables et défavorables sont échangés et le bureau doit donc réfléchir plus avant à ce projet pour le présenter à nouveau en tenant compte de tous ces arguments.

10/ Création sur le site de la SPP d'un espace de questions d'actualité

Il n'y a pas besoin de créer cet espace, la rubrique *Débats d'actualité* existe déjà
Se servir de la rubrique *Débats d'actualité*.

11/ Informations

S Lambertucci Mann demande à être remplacée pour les Rencontres, et Danielle Kaswin a accepté de lui succéder. Le CA accepte cette candidature.

12/ Personnel salarié

Arrivée de Déborah BOLTZ, qui reprend dans son temps plein deux postes : celui de Cécile Notté, actuellement en congé de maternité, et d'Aude Galland, avec l'externalisation de certaines tâches. L'évolution en trois temps déjà proposée est en cours : jusqu'à la fin du mois de Juillet, nous avons procédé à l'externalisation des tâches chronophages, en particulier celles touchant les activités ouvertes. À la rentrée et jusqu'au retour du congé de maternité de Cécile Notté, les acteurs concernés mettent en place la répartition du travail entre secrétariat général et secrétariat scientifique. On verra si l'on continue l'externalisation. Nous sommes à la recherche d'un système pérenne.
À signaler aussi l'augmentation du temps de travail de P. Daubry qui gère la boutique et certaines des tâches de Cécile Notté.

13/ Prochains CA

Le 17 Mai au lieu du 10 Mai 2022.



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70

14/ Journée de solidarité

Comme d'habitude, la SPP offre aux salariés cette journée de solidarité.

15/ Questions diverses

Une question est posée sur l'attribution des salles, à la suite d'un séminaire qui n'a pas pu se tenir dans les locaux, contrairement à ce qui était prévu.

Il y a effectivement eu une erreur dans l'attribution des salles, dont la secrétaire générale prie de bien vouloir l'excuser.

Il est rappelé que les salles sont attribuées prioritairement aux activités institutionnelles, puis aux activités de formation et enfin aux séminaires ouverts.

Fin à 23H17

Prochain CA le 28 septembre 2021 en mixte.